

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 402

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 40, insérer l'article suivant:**

Avant le 31 décembre 2021, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'augmentation des violences à l'encontre des sapeurs-pompiers dans l'exercice de leurs fonctions. Ce rapport précise les causes de cette augmentation et les mesures à mettre en œuvre pour y remédier.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour l'année 2019 et 2020, il n'y a pas eu de rapport national sur le nombre de pompiers victimes de violences. Ces données sont pourtant essentielles pour mieux protéger les pompiers qui secourent les Français chaque jour.

En 2018, plus de 3400 incidents ont été recensés par l'Observatoire National de la Délinquance. En 2008, il y en avait 900. Ainsi en dix ans, il y a eu une hausse de 280 % des actes de violence.

Un rapport est urgent pour mettre en place une protection plus forte à l'égard de nos pompiers.